



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 30 Septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 30 Septembre,

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19h34 en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 24 Septembre 2019

Secrétaire de séance : Alain FAYOL

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice :	14
Présents :	08
Votants :	10
Pouvoir :	02

Présents : Corinne DUCROCQ, Karine VON DORINGK, Alain FAYOL, Christian BERTRAND, Philippe GALLET, Kees GOUDAPPEL, Martine MONEIN, Jean-François THOMASSON.

Absents excusés : Jean-Michel BOURGUIGNON, Cédric CARRU, Yohan MARECHAL, Jacqueline RIMMER Fabienne ROUSSEAU, Stéphane VAYSSIERES.

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il existe des remarques concernant le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Mme von DORINGK souhaite apporter des modifications ; le compte rendu est alors modifié en ces termes :

« Par ailleurs, Mme von DORINGK fait part de son mécontentement concernant l'achat du cadeau (d'une dépense de 1200€) de départ à la retraite d'un agent communal.

Elle précise « ne pas avoir été informée au préalable » par la mairie, selon ses dires, elle a été informée par des administrés mécontents.

Elle rajoute que cet agent n'était pas apprécié par une partie de la population.

De plus nous la citons :

« S'agissant d'une dépense de l'argent du contribuable », rétrospectivement elle s'oppose formellement à cet achat et suggère dans un cas pareil de faire une quête publique ».

Elle demande expressément que soient rapportés ses propos dans le compte-rendu de la séance de ce conseil municipal.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h34.

1) Annulation de la délibération n° 2019/09-59 prise lors du Conseil Municipal du 12 septembre 2019 – Prise d'une nouvelle délibération pour la modification du taux de la taxe d'aménagement et pour sa suppression concernant les constructions inférieures à 20 m².

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante l'annulation de la délibération n° 2019/09-59 du 12 septembre 2019.

Il s'agit de procéder à nouveau à la baisse de la taxe d'aménagement (comme prévu à 3%), en rajoutant la proposition d'exonération de cette taxe pour toutes les constructions inférieures à 20 m².

Mr Kees GOUDAPPEL intervient en précisant qu'il souhaite s'abstenir sur le passage de la taxe de 5 à 3% car il considère que les français sont trop taxés. Il est favorable à la suppression complète de la taxe, ce qui ne peut pas être envisagé.

Mme von DORINGK, de son côté, est contre la diminution de la taxe et souhaite conserver le taux de 5%.

Après délibération,

- le Conseil Municipal passe au vote : pour la diminution de la taxe :

Détail du vote :

Abstention :	01 (Kees GOUDAPPEL, car il demande une taxe à 0%)
Contre :	01 (Karine von DORINGK)
Pour :	08

- Par contre, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'exonération pour les constructions inférieures à 20 m².

Détail du vote :

Abstention :	00
Contre :	00
Pour :	10

2) Questions diverses.

Mme le Maire fait part à l'assemblée, de l'incident survenu à la cantine, le jeudi 26 septembre dernier.

Elle précise avoir géré le problème avec Alain FAYOL, dès le vendredi matin.

Une sanction est envisagée de type « avertissement » pour l'agent concerné.

Une réunion des parents va avoir lieu, en présence des agents de la restauration.

Fin de séance à 20h06.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 30 septembre 2019.

- 1) 2019/09-64 Annulation de la délibération n° 2019/09-59 prise lors du Conseil Municipal du 12 septembre 2019 – Prise d'une nouvelle délibération pour la modification du taux de la taxe d'aménagement et pour sa suppression concernant les constructions inférieures à 20 m².

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Karine VON DORINGK	
Alain FAYOL	EXCUSE
Jean-Michel BOURGUIGNON	EXCUSE
Christian BERTRAND	
Philippe GALLET	
Kees GOUDAPPEL	
Yohan MARECHAL	EXCUSE
Cédric CARRU	EXCUSE
Jacqueline RIMMER	EXCUSEE
Fabienne ROUSSEAU	EXCUSEE
Martine MONEIN	
Jean-François THOMASSON	
Stéphane VAYSSIERES	EXCUSE